

PLAN DE PROTECTION MOTEUR VOLVO

EPA 17 et plus récent, modèle de l'année 2024

Prevost, une division de Groupe Volvo Canada Inc. et Prevost Car (US) Inc. (« Prevost »), garantit que certaines composantes individuelles de chaque nouveau moteur D13 EPA17 et plus récent sont exempts de défauts de matériaux et de fabrication dans des conditions normales d'utilisation et d'entretien pour les périodes spécifiées, à condition que toutes les exigences d'entretien et d'inspection de Prevost soient respectées. Ce plan de couverture prolongé (le « Plan de protection ») fournit une couverture supplémentaire contre les défauts de composantes ou de pièces spécifiées (les « Pièces couvertes ») pouvant survenir après l'expiration de la Garantie standard Prevost et jusqu'à l'expiration de ce Plan de protection. Toutes les périodes de garantie sont calculées à partir de la date de mise en service. Ce Plan de protection s'applique uniquement aux autocars Prevost exploités aux États-Unis et au Canada, exclusivement.

L'obligation de Prevost en vertu de ce Plan de protection se limite, à sa seule discrétion, à la réparation ou au remplacement des Pièces couvertes qui sont retournées pendant la période de couverture et reconnues par Prevost comme étant défectueuses, dans un Centre de service Prevost ou auprès d'un fournisseur de service autorisé. Les réparations couvertes doivent être effectuées par un Centre de service Prevost ou auprès d'un fournisseur de service autorisé. Toute couverture est uniquement pour les pièces et la main-d'œuvre, sauf indication contraire. Toutes les pièces remplacées deviendront la propriété de Prevost.

Ce Plan de protection offre une couverture pour les Pièces couvertes suivantes jusqu'à la première occurrence du temps/kilométrage acheté, sous réserve des inclusions et limitations suivantes.

Liste des pièces couvertes par le plan moteur

PIÈCES COUVERTES	INCLUSIONS ET LIMITATIONS
Amortisseurs de vibrations et boulons	
Arbre cames, chapeaux et boulons	Les défaillances résultant d'un mauvais entretien du réglage des valves et des injecteurs ne sont PAS couvertes. Les réglages d'entretien normal ne sont PAS couverts.
Bielles, chapeaux et boulons	
Bloc-cylindres	Inclus : moulage, capuchons principaux, boulons
Boîtier de filtre à carburant	Exclut : Filtres
Boîtier de filtre à huile	Exclut : Filtres à huile
Bouclier thermique pour moteur	
Capteurs montés sur le moteur	Inclus : température du liquide de refroidissement, pression du carter, vilebrequin (calage moteur), température et pression EGR, niveau et température huile moteur, pression de l'huile moteur, position du moteur (arbre à cames), pression et température du carburant, pression et température de la suralimentation à l'admission, air du collecteur d'admission (température et pression).
Carter d'huile	Exclut : Filtres à huile
Châssis d'échelle	
Chauffe-blocs cylindres	
Collecteur d'admission et ensemble de l'accélérateur	
Collecteur d'échappement	Inclus : moulage, joints d'étanchéité, bagues ou enveloppes
Composantes EGR (recirculation des gaz d'échappement)	Toutes les composantes, y compris les colliers, la vanne de régulation, le refroidisseur, les raccords, les joints, le mélangeur, les tuyaux et le faisceau de câbles EGR. Exclut : l'amortisseur de vibrations du refroidisseur EGR qui est un élément d'entretien.
Compresseur d'air	Inclus : pignon et boulons de montage
Couvercle de conduit de refroidissement	
Couvercle d'engrenage et plaque de montage	Inclus : Couvercle latéral du thermostat
Couvercle de soupape	
Culasses de soupapes (pont) et goupilles	Les défaillances résultant d'un mauvais entretien du réglage des soupapes ne sont pas couvertes. Les réglages d'entretien normal ne sont pas couverts.
Engrenages	Engrenages à lubrification interne uniquement (distribution et renvoi)
Ensemble culbuteur et arbre	Inclus : relais de préchauffage, bornes, câbles d'alimentation. Installé en usine uniquement.
Ensemble de soupapes	Inclus : Guides, garants, rotateurs, sièges, ressorts, soupapes; les défaillances résultant d'un mauvais entretien du réglage des soupapes ne sont pas couvertes. Les réglages d'entretien normal ne sont pas couverts.
Ensemble piston	
Ensemble pompe de refroidissement	

PIÈCES COUVERTES	INCLUSIONS ET LIMITATIONS
Ensemble tendeur de courroie de ventilateur	Exclus : courroies de ventilateur
Ensemble turbocompresseur	Inclus : Module d'actionneur VGT
Ensemble ventilation du carter	
Harnais électrique EA fourni avec le moteur	(EECU aux capteurs, injecteurs et actionneurs)
Joint, joints d'étanchéité, joints toriques, mastic de silicone	
Mécanisme de frein moteur (VEB)	Inclus : Valve de contrôle VEB et culbuteurs VEB (installés en usine uniquement)
Moyeu de vilebrequin	
Pompe à huile	
Pompe de direction assistée	
Pompe de transfert de carburant	
Poulies folles	
Préchauffeur	
Système d'injection de carburant	Inclus : injecteurs, manchons, rampe commune (régulateur électronique de pression de carburant et capteur de pression)
Tête de cylindre	Inclus : ensemble, moulage, boulons, bouchons, manchons
Thermostat (réfrigérant)	Inclus : Les culbuteurs VEB et les culbuteurs non VEB. Les défaillances résultant d'un mauvais entretien du réglage des soupapes et des injecteurs ne sont pas couvertes. Les réglages d'entretien normal ne sont pas couverts.
Tube et capuchon de remplissage d'huile	
Tuyaux et conduites, fournis avec le moteur	Transport des fluides : moteur à moteur monté
Refroidisseur d'huile	Refroidisseur d'huile à moteur uniquement
Roulements	Tous les roulements et bagues à lubrification interne uniquement.
Unité de contrôle électronique du moteur (EECU)	
Vilebrequin	
Volant d'inertie	Inclus : boîtier et couronne

COMPOSANTES TÉLÉMATIQUES	INCLUSIONS ET LIMITATIONS
Logiciel (diagnostic à distance)	Inclus : mises à jour à distance du logiciel, si l'appareil en est équipé ; mises à jour de la configuration à distance, si l'appareil en est équipé ; deux mises à jour de configuration sont autorisées par an pendant les deux premières années. Après deux ans, les mises à jour de configuration à distance peuvent être ajoutées sous forme d'abonnement ou de frais supplémentaires.
Matériel Prevost (installé en usine)	Inclus : faisceau de câblage, passerelle télématique (TGW).

Système de post-traitement des gaz d'échappement (SPTFÉ) Liste des Pièces couvertes

PIÈCES COUVERTES	INCLUSIONS ET LIMITATIONS
Capteurs post-traitement des gaz d'échappement	Inclus : Les faisceaux de capteurs qui font partie des ensembles DPF et SCR. Exclus : le faisceau du châssis.
Dispositif AHI, buse et valve	
Dispositif de contrôle du post-traitement (ACM)	
Ensemble DPF	Inclus : AHI/7e injecteur
Ensemble pompe DEF	
Ensemble réservoir DEF	Inclus : réservoir, réchauffeur/unité d'envoi de réservoir, tuyaux chauffants
Ensemble SCR	

CETTE GARANTIE EST SOUMISE AUX LIMITATIONS ET EXCLUSIONS DE GARANTIE STANDARD DE PREVOST, QUI SONT IMPRIMÉES A LA PAGE 4 DE CE CERTIFICAT DE GARANTIE ET DISPONIBLES SUR PREVOSTCAR.COM SOUS « GARANTIE ».

Ces limitations et exclusions sont importantes et doivent être lues et comprises.

Limitations – L'obligation de Prevost se limite, à sa seule discrétion, à la réparation ou au remplacement des pièces reconnues défectueuses. Les pièces ou assemblés défectueux remplacés deviendront la propriété de Prevost. Les réparations sous garantie effectuées par un Centre de service Prevost ou un fournisseur de service autorisé conformément aux conditions de la garantie énoncées dans les présentes sont gratuites. La garantie ne peut être accordée que si la défectuosité est portée à l'attention d'un Centre de service Prevost ou d'un fournisseur de service autorisé dès sa découverte et le véhicule doit être rendu disponible, en temps opportun pendant la période de couverture, pour réparation.

Exclusions :

- Réparation** : Dans le cas de pièces couvertes reconnues défectueuses, un échange avec des pièces réusinées en usine peut avoir lieu. Les réparations sous garantie ne constituent pas une prolongation de toute période de garantie pour tout véhicule, composante ou pièce.
- Dommages** : Les dommages résultant d'une mauvaise application, d'une mauvaise utilisation, d'accidents, de négligence, d'opérations inappropriées, de modifications, de stockage ou de transport, d'une opération à des vitesses excessives, d'un chargement au-delà de la capacité de charge nominale de l'usine, le non-respect des procédures d'inspection, d'entretien et de service recommandées par Prevost et les services d'entretien inadéquats ou insuffisants ne sont pas couverts.
- Dommages progressifs** : Les dommages résultant du défaut de l'opérateur de prendre des précautions raisonnables pour atténuer les dommages ne sont pas couverts. Les dommages à une Pièce couverte résultant de la défectuosité d'une pièce non couverte ne sont pas couverts. La couverture est limitée à la défectuosité d'une Pièce couverte causant directement la défectuosité d'une pièce non couverte, lorsque des précautions raisonnables ont été prises pour atténuer les dommages.
- Application** : Les dommages résultant d'une mauvaise application, y compris, sans s'y limiter, les défaillances des composants des véhicules utilisés au-delà des capacités de charge nominales d'usine, ou l'utilisation d'un véhicule, d'une composante ou d'une pièce à des fins pour lesquelles il n'était pas destiné ne sont pas couverts.
- Altérations** : Tout véhicule, composante ou pièce réparé(e), modifié(e) ou inspecté(e) de quelque manière que ce soit, de manière à nuire, au seul jugement de Prevost, à sa stabilité, sa durabilité ou sa fiabilité, n'est pas couvert.
- Équipement non d'origine** : Toute pièce du véhicule qui tombe en panne, fonctionne mal ou ne fonctionne pas à la suite d'une conversion ou d'une installation inappropriée d'équipement par d'autres fabricants ou fournisseurs n'est pas couverte.
- Entretien et usure des pièces** : Les exigences de maintenance et d'inspection figurant dans les manuels d'utilisation et les manuels/instructions d'entretien, y compris, sans s'y limiter, la mise au point du moteur, le nettoyage du système d'alimentation en carburant, le remplacement des lubrifiants et des éléments filtrants, les réglages de pompe/transmission/freins/liaisons d'injection du moteur, ainsi que le diagnostic, le temps de test et tous les autres réglages doivent être suivis et ne sont pas couverts. Les pièces qui sont normalement consommées ou usées pendant la durée de vie normale du véhicule et habituellement remplacées pendant le service d'entretien habituel ne sont pas couvertes.
- Plaintes en lien avec la performance** : Les plaintes de performance ne sont pas couvertes (y compris, sans s'y limiter, une faible puissance et/ou une faible économie de carburant). La couverture est limitée aux défauts de matériaux et de fabrication d'une Pièce couverte causant directement le problème de performance.
- Usure** : Prevost ne couvre pas l'usure normale des Pièces couvertes. Les défaillances dues à l'usure sont exclues. Par exemple, et sans s'y limiter, le taux d'usure des pièces de tout moteur ou transmission, et en particulier des pièces situées dans la zone de combustion et la zone du carter d'embrayage, variera en fonction des conditions de fonctionnement et de l'environnement. Les conditions, telles que la charge, la vitesse et les conditions routières, ainsi que la qualité du carburant, de l'huile de lubrification et de tous les filtres ont une relation directe sur le taux d'usure et la durée de vie des pièces. Selon la gravité de ces diverses conditions, l'usure des pièces et la défaillance qui en résulte pourraient se produire pendant la période de couverture.
- Pièces non adéquates** : Toute défaillance d'un véhicule, d'une composante ou d'une pièce causée par l'utilisation de pièces et d'accessoires, ou d'assemblages majeurs et d'unités de rechange, qui ne répondent pas aux normes d'usine n'est pas couverte.
- Relevé du compteur kilométrique** : Tout véhicule sur lequel le kilométrage ou les heures réels ne peuvent pas être déterminés facilement, ou sur lequel le compteur kilométrique, le compteur horaire ou l'unité de commande électronique a été déconnecté, désactivé ou modifié, pourrait ne pas être couvert par cette garantie.
- Accès à l'information** : Le propriétaire doit permettre à Prevost un accès intégral à toutes les données stockées et diffusées à partir de tous les dispositifs de contrôle électronique ; le non-respect de cette consigne peut entraîner la perte de la couverture de la garantie.
- Main-d'œuvre** : La main-d'œuvre pour retirer et installer une Pièce couverte n'est incluse que si un Centre de service Prevost ou un fournisseur de service autorisé a initialement installé la Pièce couverte. La main-d'œuvre pour les primes supplémentaires et/ou les primes d'équipe n'est pas couverte. La main-d'œuvre excessive pour une réparation couverte par la garantie en raison de l'installation préalable de l'équipement n'est pas couverte.
- Dépenses diverses** : Les repas, l'hébergement, les frais de communication, le temps et les dépenses de déplacement, la perte de cargaison, les temps d'arrêt, la perte de profit/revenu, les véhicules de location, les salaires des conducteurs et autres dépenses diverses ne sont pas couverts. Les fournitures d'atelier, l'huile de lubrification, les lubrifiants, les scellants, l'antigel, les éléments filtrants et la main-d'œuvre effectuée par un emplacement non approuvé ne sont pas couverts.
- Composantes supplémentaires** : Les composantes ou pièces qui ne sont pas installées par Prevost ne sont pas couvertes. Au cours d'une réparation couverte par la garantie, le temps supplémentaire pour retirer les composantes installées par le client ne sera pas couvert par la garantie. Les dossiers de fabrication en usine de Prevost seront déterminants quant aux composantes installées en usine.
- Remorquage** : Sauf disposition expresse dans le présent certificat de garantie, les frais de remorquage ou de service routier ne sont pas couverts. Les pannes causées par une mauvaise technique de remorquage ne sont pas couvertes.
- Transmissions automatiques Allison et systèmes de stockage et de distribution de carburant alternatif** : Les transmissions automatiques Allison et les composantes de stockage/distribution de carburant alternatif (GNC/GNL/DME) utilisées dans les Autocars Prevost sont garantis par leurs fabricants respectifs et non par Prevost. Reportez-vous aux déclarations de garantie des fabricants.
- Consommation d'huile** : Avant qu'une réclamation basée sur une consommation d'huile excessive ne soit considérée, le propriétaire doit fournir la preuve que tous les entretiens recommandés ont été effectués et soumettre une documentation adéquate pour montrer que la consommation d'huile dépasse les normes publiées par Prevost. En aucun cas cette garantie ne couvrira les réparations liées à une consommation d'huile excessive après le premier de 24 mois, 250 000 milles, 402 000 kilomètres.
- Dommages en lien avec l'environnement** : Les pièces en tissu, cuir, bois, caoutchouc, matières synthétiques, peinture ou chrome qui ont été affectés par l'exposition aux éléments ou à des produits chimiques, y compris, sans s'y limiter, les ventes de produits/produits chimiques, les retombées industrielles ou l'utilisation de nettoyants, de polis et/ou de cires inappropriés ne sont pas couverts.
- Pneus** : Les pneus ne sont pas couverts par cette garantie ; veuillez-vous référer au certificat de garantie des composantes d'émissions.
- Modifications** : Prevost se réserve le droit d'apporter des modifications au design ou d'apporter des ajouts à ses produits, sans encourir aucune obligation d'installer les mêmes modifications sur les véhicules construits précédemment.

CETTE GARANTIE REMPLACE EXPRESSÉMENT TOUTE AUTRE GARANTIE, DÉCLARATION OU CONDITION, LÉGALE OU AUTRE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER, ET DE TOUTE AUTRE OBLIGATION OU RESPONSABILITÉ DE LA PART DU FABRICANT Y COMPRIS, SANS LIMITER CE QUI PRÉCÈDE, LES DOMMAGES CONSÉCUTIFS, INDIRECTS OU ACCESSOIRES. LE FABRICANT N'ASSUME NI N'AUTORISE AUCUNE PERSONNE À ASSUMER EN SON NOM TOUTE AUTRE RESPONSABILITÉ EN LIEN AVEC LA VENTE DE VÉHICULES, COMPOSANTES OU PIÈCES.
